

Publication d'informations en matière de durabilité

Informations
Nom du produit : Ecureuil SRI Obli Euro Identifiant d'entité juridique : 969500I43S4GOI4K9E35 Classification SFDR : Article 8 Date du document : 2023-07-05

(a) Résumé

1) L'objectif d'investissement du fonds

L'objectif d'investissement du compartiment maître consiste à obtenir une performance supérieure à son indice de référence, l'indice Bloomberg Euro Aggregate 500M, sur sa durée minimale de placement recommandée de 2 ans, en investissant dans un large éventail d'instruments à taux répondant à des critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

2) Caractéristiques environnementales et sociales du produit

Le Fonds promeut les caractéristiques environnementales et sociales de manière à maintenir une notation ESG moyenne supérieure à celle de son univers d'investissement ISR (tel que défini ci-dessous) tout en évitant des émetteurs sur la base de politiques sectorielles et d'exclusion, y compris les pires contrevenants aux normes fondamentales de responsabilité.

En outre, l'intensité des émissions de GES du Fonds doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement ISR.

L'univers d'investissement ISR est défini comme l'univers d'investissement, après exclusion :

- de la dette souveraine (à l'exception des obligations vertes émises par des émetteurs souverains), et
- des 20 % des émetteurs les moins bien notés sur la base des notations ESG (incluant les émetteurs les plus controversés de l'univers d'investissement, sur la base des politiques sectorielles et d'exclusion, et les émetteurs les moins bien notés).

3) Stratégie et proportion d'investissement

La stratégie d'investissement ISR du Fonds repose sur les trois volets suivants :

1. Application d'une liste d'exclusion

Le Fonds est tenu d'appliquer des politiques sectorielles et d'exclusion contre :

- certains secteurs (par exemple : tabac, charbon, etc.)
- les « pires contrevenants » (Worst Offenders) : le Gestionnaire Financier s'engage à exclure de ses investissements les actions ou obligations d'émetteurs privés dont les activités présentent des atteintes graves et avérées à un socle de normes fondamentales de responsabilité.

Les politiques sectorielles et d'exclusion du Gestionnaire Financier sont décrites plus en détail sur son site Internet : www.ostrum.com.

2. Intégration d'éléments ESG dans notre recherche

Après avoir exclu les émetteurs les plus controversés de l'univers d'investissement grâce aux politiques d'exclusion appliquées par le Gestionnaire Financier, les équipes d'investissement évaluent systématiquement, pour chaque émetteur sous-jacent, si les dimensions extra-financières ont un impact sur son profil de risque de crédit, tant du point de vue des risques que des opportunités, ainsi que leur probabilité de survenance. Ainsi, les dimensions extra-financières sont systématiquement intégrées à l'évaluation des risques et à l'analyse fondamentale des émetteurs privés et publics.

Le Gestionnaire Financier analyse ensuite un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs en fonction du pilier environnemental, du pilier social et du pilier de la gouvernance.

- Le pilier environnemental.
- Le pilier social.
- Le pilier de la gouvernance

3. Application au Fonds d'un processus de sélection ISR

Le Fonds adopte un processus ISR basé sur la méthode de la « notation moyenne ». Elle vise à obtenir une notation ESG moyenne du Fonds toujours supérieure à celle de son univers d'investissement ISR.

En outre, l'intensité des émissions de GES du Fonds doit être inférieure à celle de son univers d'investissement ISR et le Fonds maintient un Indicateur des dépenses publiques en matière d'éducation supérieur à celui de son univers d'investissement ISR.

Pour établir une notation, la méthodologie suivante est mise en oeuvre :

- d'une part les notations ESG de fournisseurs externes sont utilisées pour évaluer l'univers d'investissement initial composé d'émetteurs privés.
- d'autre part les Objectifs de développement durable des Nations Unies (indice ODD) sont utilisés pour analyser l'univers d'investissement initial composé d'émetteurs quasi-souverains (agences bénéficiant d'une garantie, agences supranationales, autorités locales, etc.).

Enfin, même s'il n'y a pas de sélectivité ISR pour les émetteurs souverains, nous utilisons l'indice ODD pour évaluer les émetteurs souverains selon des critères extra-financiers.

L'actif net du portefeuille est composé d'au moins 90 % d'actifs labellisés ISR (selon la définition du label ISR français) qui font l'objet d'une notation ESG.

Le Fonds devrait investir au minimum 90 % de son actif net dans des investissements qui répondent aux caractéristiques E/S

Le Fonds est autorisé à investir au moins 5 % de son actif net dans des investissements durables.

Le Fonds peut investir au maximum 10 % de son actif net dans des investissements qui ne répondent pas aux caractéristiques E/S (n° 2 Autres).

4) Méthodes, sources et traitement des données

Les données proviennent de fournisseurs de données tels que Trucost, MSCI, Vigeo, Sustainalytics et SDG Index et sont intégrées dans les infocentres de Ostrum AM. Elles sont majoritairement estimées et dans une moindre mesure sourcée directement auprès d'émetteurs.

La méthodologie pourrait conduire à une sous-représentation de certains secteurs en raison d'une mauvaise notation ESG ou bien à travers la politique d'exclusion sectorielle.

Pour les données, la limite est liée à la mise à jour des données pour les fournisseurs qui peut ne pas refléter des événements intervenus post mise à jour et pouvant conduire à un changement dans la donnée.

5) Diligence raisonnable

Le processus repose sur la revue contradictoire et sur une validation systématique des aspects ESG figurant dans la documentation. Pour les fonds labellisés ISR, la validation porte sur un document interne (avenant ISR) et sur la documentation juridique du fonds. Un auditeur externe valide officiellement le respect du cahier des charges du label et la documentation produite après un audit réalisé lors de la demande de label.

Pour les fonds article 8 non labellisés, il s'agit des documents précontractuels en cohérence avec les informations figurant dans les prospectus.

Le département des Risques est également garant de la bonne application de la stratégie ESG et assure un contrôle continu des contraintes extra-financières pour les fonds article 8, qu'ils soient labellisés ISR ou non.

6) Stratégie d'engagement

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable d'Ostrum AM. La stratégie d'engagement d'Ostrum AM vise à améliorer les pratiques des entreprises d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Ostrum AM met ainsi en oeuvre via ses analystes crédit et/ou ses gérants l'engagement au niveau individuel et au niveau collaboratif via l'équipe Stratégie ESG.

Ostrum AM s'engage également avec les régulateurs pour partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans le secteur financier et de favoriser l'investissement durable.

Vous pouvez retrouver la politique d'engagement d'Ostrum AM en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ostrum.com/fr/nos-politiques-dengagement>

(b) Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Non-applicable

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?

Investissements durables qui permettent de lever des fonds pour des activités contribuant à un objectif environnemental ou social en fonction du projet financé. Il s'agit des obligations vertes, des obligations sociales et des obligations liées au développement durable du Fonds.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le Gestionnaire Financier prend en compte l'ensemble des principales incidences négatives (PAI) au niveau de l'entité de manière quantitative (les diverses données relatives aux PAI seront fournies dans un rapport publié sur le site Internet du Gestionnaire Financier chaque année avant le 30 juin). En prenant en compte les indicateurs PAI, le Gestionnaire Financier peut vérifier que les investissements durables ne nuisent pas aux autres objectifs. En outre, le Gestionnaire Financier applique ses politiques d'exclusion (en particulier concernant les pires contrevenants) et assure un suivi permanent des controverses.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Gestionnaire Financier prend en compte l'ensemble des principales incidences négatives (PAI) au niveau de l'entité de manière quantitative (les diverses données relatives aux PAI seront fournies dans un rapport publié sur le site Internet du Gestionnaire Financier chaque année avant le 30 juin).

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le Gestionnaire Financier applique ses politiques d'exclusion (en particulier concernant les pires contrevenants) et assure un suivi permanent des controverses.

(c) Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le Fonds promeut les caractéristiques environnementales et sociales de manière à maintenir une notation ESG moyenne supérieure à celle de son univers d'investissement ISR (tel que défini ci-dessous) tout en évitant des émetteurs sur la base de politiques sectorielles et d'exclusion, y compris les pires contrevenants aux normes fondamentales de responsabilité.

En outre, l'intensité des émissions de GES du Fonds doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement ISR.

L'univers d'investissement ISR est défini comme l'univers d'investissement, après exclusion :

- de la dette souveraine (à l'exception des obligations vertes émises par des émetteurs souverains), et
 - des 20 % des émetteurs les moins bien notés sur la base des notations ESG (incluant les émetteurs les plus controversés de l'univers d'investissement, sur
-

la base des politiques sectorielles et d'exclusion, et les émetteurs les moins bien notés).

Aucun Indice de Référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds.

(d) Stratégie d'investissement

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

La stratégie d'investissement ISR du Fonds repose sur les trois volets suivants :

1. Application d'une liste d'exclusion

Le Fonds est tenu d'appliquer des politiques sectorielles et d'exclusion contre :

- certains secteurs (par exemple : tabac, charbon, etc.)
- les « pires contrevenants » (Worst Offenders) : le Gestionnaire Financier s'engage à exclure de ses investissements les actions ou obligations d'émetteurs privés dont les activités présentent des atteintes graves et avérées à un socle de normes fondamentales de responsabilité.

Les politiques sectorielles et d'exclusion du Gestionnaire Financier sont décrites plus en détail sur son site Internet : www.ostrum.com.

2. Intégration d'éléments ESG dans notre recherche

Après avoir exclu les émetteurs les plus controversés de l'univers d'investissement grâce aux politiques d'exclusion appliquées par le Gestionnaire Financier, les équipes d'investissement évaluent systématiquement, pour chaque émetteur sous-jacent, si les dimensions extra-financières ont un impact sur son profil de risque de crédit, tant du point de vue des risques que des opportunités, ainsi que leur probabilité de survenance. Ainsi, les dimensions extra-financières sont systématiquement intégrées à l'évaluation des risques et à l'analyse fondamentale des émetteurs privés et publics.

Le Gestionnaire Financier analyse ensuite un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs en fonction du pilier environnemental, du pilier social et du pilier de la gouvernance. Les exemples suivants sont fournis à titre indicatif uniquement.

- Le pilier environnemental traite notamment de la biodiversité, du changement climatique et de la gestion des ressources. Les indicateurs utilisés pour établir la notation peuvent comprendre l'empreinte carbone, l'intensité en carbone, l'existence d'une politique de lutte contre le changement climatique, l'existence d'une politique en faveur de la biodiversité.
- Le pilier social traite notamment de la diversité des genres, des droits de l'homme et de l'éducation. Les indicateurs utilisés pour établir la notation peuvent comprendre le taux de rotation des effectifs, l'existence de programmes de promotion de la diversité, le pourcentage d'employés couverts par une convention collective, les dépenses consacrées à la santé ou à l'éducation.
- Le pilier de la gouvernance recouvre notamment l'exposition à la corruption, la diversité au sein de la direction et diverses informations générales liées à la gouvernance. Les indicateurs utilisés pour établir la notation peuvent comprendre l'indépendance du conseil d'administration, le pourcentage de

femmes exerçant des fonctions de direction ou le nombre d'incidents touchant à l'éthique professionnelle.

3. Application au Fonds d'un processus de sélection ISR

Le Fonds adopte un processus ISR basé sur la méthode de la « notation moyenne ». Elle vise à obtenir une notation ESG moyenne du Fonds toujours supérieure à celle de son univers d'investissement ISR.

En outre, l'intensité des émissions de GES du Fonds doit être inférieure à celle de son univers d'investissement ISR et le Fonds maintient un Indicateur des dépenses publiques en matière d'éducation supérieur à celui de son univers d'investissement ISR.

L'univers d'investissement ISR est défini comme l'univers d'investissement, après exclusion :

- de la dette souveraine (à l'exception des Obligations vertes émises par des émetteurs souverains), et
- des 20 % des émetteurs les moins bien notés sur la base des notations ESG (incluant les émetteurs les plus controversés de l'univers d'investissement, sur la base des politiques sectorielles et d'exclusion, et les émetteurs les moins bien notés)

Pour établir une notation, la méthodologie suivante est mise en œuvre :

- d'une part les notations ESG de fournisseurs externes sont utilisées pour évaluer l'univers d'investissement initial composé d'émetteurs privés.
- d'autre part les Objectifs de développement durable des Nations Unies (indice ODD) sont utilisés pour analyser l'univers d'investissement initial composé d'émetteurs quasi-souverains (agences bénéficiant d'une garantie, agences supranationales, autorités locales, etc.).

Enfin, même s'il n'y a pas de sélectivité ISR pour les émetteurs souverains, nous utilisons l'indice ODD pour évaluer les émetteurs souverains selon des critères extra-financiers.

Limitation de l'approche adoptée :

L'approche ISR du Fonds pourrait conduire à une sous-représentation de certains secteurs en raison d'une mauvaise notation ESG ou sous l'effet de la politique d'exclusion sectorielle appliquée par le Gestionnaire Financier.

L'actif net du portefeuille est composé d'au moins 90 % d'actifs labellisés ISR (selon la définition du label ISR français) qui font l'objet d'une notation ESG.

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

- Le Fonds maintient une notation ESG moyenne supérieure à celle de son univers d'investissement ISR
- Le Fonds maintient une intensité des émissions de GES inférieure à celle de son univers d'investissement ISR
- Le Fonds maintient un Indicateur des dépenses publiques en matière d'éducation supérieur à celui de son univers d'investissement ISR
- Nombre de titres du Fonds se trouvant en violation des politiques sectorielles et d'exclusion.

Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?

Le Gestionnaire Financier applique ses politiques d'exclusion (en particulier concernant les pires contrevenants) et assure un suivi permanent des controverses. En outre, le Gestionnaire Financier, dans le cadre du pilier de gouvernance responsable faisant partie de la stratégie d'investissement, prendra en compte les aspects suivants : l'exposition à la corruption, la diversité au sein de la direction et diverses informations générales liées à la gouvernance. Les indicateurs utilisés pour établir la notation peuvent comprendre l'indépendance du conseil d'administration, le pourcentage de femmes exerçant des fonctions de direction ou le nombre d'incidents touchant à l'éthique professionnelle.

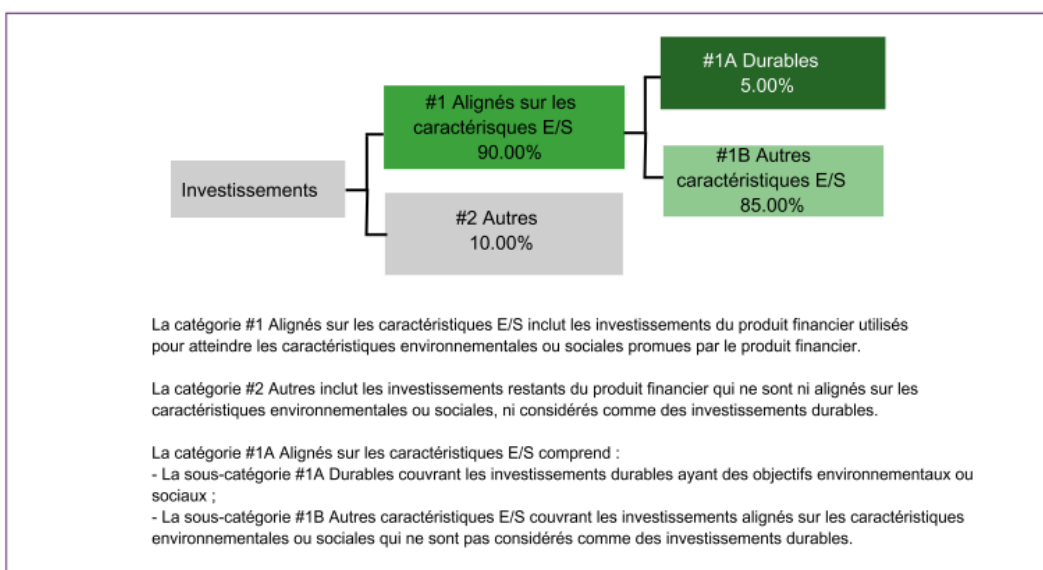
(e) Proportion d'investissement

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Le Fonds devrait investir au minimum 90 % de sa VNI dans des investissements qui répondent aux caractéristiques E/S (n° 1 Alignés sur les caractéristiques E/S).

Le Fonds est autorisé à investir au moins 5 % de sa VNI dans des investissements durables.

Le Fonds peut investir au maximum 10 % de sa VNI dans des investissements qui ne répondent pas aux caractéristiques E/S (n° 2 Autres).

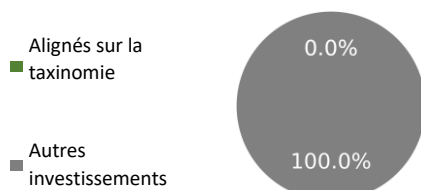


Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors des obligations souveraines*



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

Comme le Fonds ne s'engage pas à réaliser d'« investissement durable » au sens du Règlement européen sur la taxinomie, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxinomie est donc également fixée à 0 %.

Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables sont des obligations vertes, sociales ou liées au développement durable qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social, mais il n'y a pas de part minimale spécifique d'investissements durables avec un objectif environnemental qui ne soient pas alignés sur le Règlement européen sur la taxinomie.

Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Sont inclus dans la catégorie « Autres » : les liquidités, les fonds (y compris les ETF), les produits dérivés (y compris les Credit Default Swaps et l'iTraxx) à des fins de couverture et d'investissement. Des garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées.

(f) Contrôle des caractéristiques environnementale ou sociales

- Notation ESG moyenne du Fonds
- Notation ESG moyenne de l'univers d'investissement ISR
- Intensité des émissions de GES du Fonds
- Intensité des émissions de GES de l'univers d'investissement ISR

-
- Indicateur des dépenses publiques en matière d'éducation du Fonds
 - Indicateur des dépenses publiques en matière d'éducation de l'univers d'investissement ISR
 - Nombre de titres du Fonds se trouvant en violation des politiques sectorielles et d'exclusion.
 - Notation ESG moyenne du Fonds
 - Notation ESG moyenne de l'univers d'investissement ISR
 - Intensité des émissions de GES du Fonds
 - Intensité des émissions de GES de l'univers d'investissement ISR
 - Indicateur des dépenses publiques en matière d'éducation du Fonds
 - Indicateur des dépenses publiques en matière d'éducation de l'univers d'investissement ISR
 - Nombre de titres du Fonds se trouvant en violation des politiques sectorielles et d'exclusion.

Les caractéristiques environnementales ou sociales et les indicateurs sont suivis par la gestion via les différents Portfolio Management Systems et par les risques dans leurs outils dédiés. Les indicateurs sont remontés ensuite via différents reportings (factsheets mensuelles et rapports ESG Droits Humains pour les fonds labellisés ISR).

(g) Méthodes

Ostrum AM applique une politique d'exclusion des émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses. Cette politique d'exclusion représente un pilier important dans la politique ESG globale d'Ostrum AM et en particulier dans la méthodologie visant à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales.

Le deuxième pilier concerne l'intégration ESG appliquée par Ostrum AM en utilisant différents fournisseurs de données extra-financières venant renforcer cette méthodologie à travers différents contrôles de ces caractéristiques notamment les caractéristiques E et S et ce dans différents cadres réglementaires ou contractuels (SFDR articles 8, Label ISR ...).

Pour les fonds articles 8 labellisés ISR, le contrôle fait par Ostrum AM dans le cadre de ce label permet de :

- pour les fonds en méthode de la note moyenne, s'assurer que la note ESG moyenne du portefeuille est meilleure que celle de son univers d'investissement filtré de 20% des émetteurs les moins bien notées ESG (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielles d'Ostrum AM et les émetteurs les moins bien notés) ;
- pour les fonds en méthode d'exclusion, s'assurer que les investissements sont exclusivement effectués sur l'univers minoré des 20% des valeurs les moins bien notées, ces 20% intégrant également les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielles d'Ostrum AM.
- s'assurer que le portefeuille surperforme son univers d'investissement filtré dans le cadre du label ISR sur des indicateurs de performance E et S si ces indicateurs sont retenus comme ceux à surperformer (intensité carbone, dépenses publiques dans la santé et l'éducation par exemple ...)

Pour les fonds articles 8 non labellisés ISR, Ostrum AM a défini une approche permettant de s'assurer que la note moyenne ESG du portefeuille est meilleure que celle de son univers d'investissement tout en fixant une limite minimale de couverture ESG pour le portefeuille.

En dehors de ces deux cadres, le contrôle Ostrum AM des contraintes extra-financières contractuelles permet de s'assurer de l'atteinte de caractéristiques E et S (exemple : baisse annuelle de l'intensité carbone, surperformance ESG du portefeuille relativement à son univers d'investissement).

(h) Sources et traitement des données

Les données proviennent de fournisseurs de données tels que Trucost, MSCI, Vigeo, Sustainalytics et SDG Index et sont intégrées dans les infocentres de Ostrum AM. Elles sont majoritairement estimées et, dans une moindre mesure, sourcées directement auprès d'émetteurs.

- <https://www.spglobal.com/esg/trucost>
 - <https://www.msci.com/>
 - <https://www.moodys.com/>
 - <https://www.sustainalytics.com/>
 - <https://www.sdgindex.org/>
-

(i) Limites aux méthodes et aux données

La méthodologie pourrait conduire à une sous-représentation de certains secteurs en raison d'une mauvaise notation ESG ou bien à travers la politique d'exclusion sectorielle.

Pour les données, la limite est liée à la mise à jour des données pour les fournisseurs qui peut ne pas refléter des événements intervenus post mise à jour et pouvant conduire à un changement dans la donnée.

(j) Diligence raisonnable

Le processus repose sur la revue contradictoire et sur une validation systématique des aspects ESG figurant dans la documentation. Pour les fonds labellisés ISR, la validation porte sur un document interne (avenant ISR) et sur la documentation juridique du fonds. Un auditeur externe valide officiellement le respect du cahier des charges du label et la documentation produite après un audit réalisé lors de la demande de label.

Pour les fonds article 8 non labellisés, il s'agit des documents précontractuels en cohérence avec les informations figurant dans les prospectus.

Le département des Risques est également garant de la bonne application de la stratégie ESG et assure un contrôle continu des contraintes extra-financières pour les fonds article 8, qu'ils soient labellisés ISR ou non. Il participe également aux audits de certification pour l'obtention du label ISR ainsi qu'aux audits annuels de suivi afin de s'assurer que les fonds remplissent bien les critères imposés par le label.

(k) Politiques d'engagement

L'engagement fait-il partie de la stratégie d'investissement environnemental ou social ?

☒ Oui

☐ Non

Si oui, quelles sont les politiques d'engagement mises en œuvre ? (Inclure les procédures de gestion applicables aux controverses en matière de durabilité dans les sociétés bénéficiaires des investissements)

Politiques d'engagement Ostrum AM : <https://www.ostrum.com/fr/nos-politiques-dengagement>

(l) Indice de référence désigné (si applicable)

Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Non-applicable

Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Non-applicable

Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?

Non-applicable

En quoi l'indice diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?

Non-applicable

Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?

Non-applicable

(m) Informations complémentaires

N/A

Disclaimer : Ce document est publié pour divulguer des informations liées à la durabilité sur ce produit, conformément avec l'article 10 du règlement européen SFDR (« Sustainable Finance Disclosure Regulation »). Veuillez-vous référer au prospectus du fonds et au KIID avant de prendre toute décision finale d'investissement.